

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 26 octobre 2012
(convocation du 15 octobre 2012)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Six Octobre Deux Mil Douze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, Mme CHAVIGNER Michèle, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Mme CARTRON Françoise à M. TURON Jean-Pierre jusqu'à 10 h 50	M. DUPOUY Alain à M. GAÜZERE Jean-Marc
M. DUPRAT Christophe à M. BOBET Patrick à partir de 11 h 35	Mlle EL KHADIR Samira à M. DUBOS Gérard jusqu'à 10 h 55
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude à partir de 11 h 35	Mme FAORO Michèle à M. TOUZEAU Jean
M. OLIVIER Michel à Mme ISTE Michèle	M. FEUGAS Jean-Claude à M. GUICHARD Max
M. PUJOL Patrick à M. FLORIAN Nicolas	M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. GUICHOUX Jacques jusqu'à 10 h 15
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain jusqu'à 10 h 10 et à partir de 11 h 40	M. LOTHAIRE Pierre à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre
Mme BALLOT Chantal à M. LABISTE Bernard	M. MILLET Thierry à M. MANGON Jacques
M. BOUSQUET Ludovic à Mme LAURENT Wanda jusqu'à 10 h 00	M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
Mme CAZALET Anne-Marie à M. BRON Jean-Charles	Mme PIAZZA Arielle à Mme DESSERTINE Laurence jusqu'à 10 h 05
M. CHARRIER Alain à Mme EWANS Marie-Christine	M. POIGNONEC Michel à M. GUICHEBAROU Jean-Claude
Mme COLLET Brigitte à M. CAZENAVE Charles	M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel	M. REIFFERS Josy à M. DUCASSOU Dominique
M. DAVID Yohan à M. BOUSQUET Ludovic à partir de 11 h 50	Mme SAINT-ORICE Nicole à M. SOLARI Joël
Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime	M. SIBE Maxime à Mme TOUTON Elisabeth
M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul	M. TRIJOLET Thierry à M. BAUDRY Claude
	Mme WALRYCK Anne à Mme BREZILLON Anne

LA SEANCE EST OUVERTE

CENTRE D'ORIENTATION SOCIALE (COS)
☐ MOUS Résorption de l'habitat précaire (squats occupés par des populations marginalisées) sur l'agglomération bordelaise - Phase 3 - Subvention - Exercice 2012
☐ Décision - Autorisation

Madame BOST présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

1) OBJECTIF

Dans le cadre du PLH, la CUB s'est engagée à lutter contre l'habitat précaire et indigne. La question des squats est devenue une préoccupation majeure sur le territoire de l'agglomération. A cet effet, l'Etat et la CUB se sont engagés conjointement dès 2009 dans une action partenariale contre l'habitat précaire en lançant une Maîtrise d'œuvre Urbaine Sociale (MOUS). Ce dispositif confié au COS¹ (Centre d'Orientation Sociale) s'est décomposé en 3 phases.

Pour rappel, la CUB a financé la phase 1 pour un montant de 30 000 euros soit 40% du montant total et la phase 2 à hauteur de 22 000 euros soit 30% du montant total.

Il s'agit ici de financer la réalisation de la 3^{ème} phase en attribuant au COS une subvention de 53079 euros, soit 25% du coût total.

2) PUBLICS VISES

La MOUS porte sur les populations étrangères « sans abri » en provenance de Roumanie ou Bulgarie, recourant à l'occupation illicite de bâtiments (squats) ou de terrains sur le territoire de la Communauté Urbaine de Bordeaux. Cette population est évaluée entre 450 et 500 personnes.

¹ L'association gère des établissements sociaux et médico-sociaux (plusieurs sites en France) et intervient spécifiquement auprès des personnes étrangères. En Gironde, le COS gère notamment un centre d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA - 197 places), une structure d'hébergement d'urgence de 30 places avec un dispositif hôtelier de 45 places, un service formation spécialisé dans l'apprentissage linguistique et l'insertion.

3) HISTORIQUE DE LA MOUS

La problématique « habitat précaire » en développement depuis de nombreuses années dans l'agglomération bordelaise a conduit à lancer une Maîtrise d'oeuvre urbaine et sociale (MOUS communautés marginalisées) dès 2009, en 3 phases :

- Novembre 2009, lancement de la **1ère phase de la MOUS** : cette action visait les situations des familles bulgares et roumaines en occupation illicite et pour lesquelles le caractère parfois extrêmement précaire et dangereux en matière de salubrité et de sécurité justifiait une prise en compte dans l'urgence. Cette MOUS -1ère phase- ciblait des sites prioritaires repérés dans l'agglomération bordelaise et s'est terminée en juin 2010 ;
- Juillet 2010, lancement de la **2ème phase de la MOUS** pour poursuivre l'accompagnement des familles déjà engagé et intervenir sur les sites non traités en phase 1. L'intervention du COS s'est étalée sur une durée de 18 mois ;
- Septembre 2011, continuité de la démarche par le lancement de la **3ème phase de la MOUS** pour la réalisation de diagnostics individuels et l'accompagnement social renforcé des ménages engagés dans une dynamique d'intégration.

4) OBJECTIFS ET MISSIONS DE LA PHASE 3

Dans la continuité des deux MOUS précédentes pour ce qui concerne la mission confiée au COS (diagnostics et accompagnements), le fonctionnement de cette action a été réajusté en vue d'améliorer le partage des informations et l'optimisation des actions de l'ensemble des partenaires intervenants sur les mêmes sites et publics.

La phase 3 a proposé :

- des diagnostics permanents,
- la sortie de publics admis dans la phase accompagnement dans des hébergements temporaires (dispositifs CUB et mairie) puis passage dans des dispositifs intermédiaires pour permettre la rotation des publics,
- des permanences assurées rue des Treuils à Bordeaux où les familles se rendent pour le diagnostic,
- la diffusion d'un dépliant, remis aux familles, pour expliquer la démarche MOUS, les critères d'admission ainsi que les engagements à respecter,
- la mise en place d'une commission technique pour partager la connaissance des situations, optimiser les diagnostics et valider leur transmission au préfet,
- un accompagnement social après attribution d'un titre de séjour basé sur une durée de 3 mois, renouvelable de 1 à 3 fois, pour atteindre une durée d'accompagnement de 6 mois à 1 an.

En ce qui concerne l'hébergement :

Les personnes admises en accompagnement sont invitées à quitter le squat dans les meilleurs délais afin de rejoindre le dispositif d'hébergement transitoire proposé par la CUB (7 maisons), la ville de Bordeaux (6 logements) et le COS (Hôtel, logement COS,...). Dès qu'elles sont installées dans le dispositif d'hébergement CUB, elles prennent en charge les fluides.

5) BILAN DES PHASES 1, 2 et 3

5.1 BILAN QUANTITATIF

8 sites de squats ont été traités par le COS dans le cadre de la MOUS :

- BORDEAUX 150 avenue Thiers,
- BORDEAUX 104 quai de Queyries,
- BORDEAUX rue Lucien Faure,
- BORDEAUX nord - 9-21 Cours Edouard Vaillant,
- CENON 1 rue du Maroc,
- FLOIRAC rue Jules Guesde,
- GRADIGNAN,
- VILLENAVE D'ORNON.

La population de ces sites était évaluée entre 450 et 500 personnes (selon les fluctuations saisonnières).

En ce qui concerne le nombre de famille, le bilan quantitatif des 3 phases est le suivant :

- 130 familles diagnostiquées (339 personnes)
- 40 familles accompagnées (129 personnes)
- 32 familles toujours en accompagnement au 31 août 2012 suite à la sortie du dispositif de 8 familles (suite au non respect des modalités fixées par la MOUS).

5.2 BILAN QUALITATIF AU 31 AOÛT 2012

Au 31 août 2012, les 32 familles suivies par le dispositif sont dans les situations d'hébergement suivantes :

SYNTHESE ACCOMPAGNEMENT HABITAT MOUS 1+2+3

32 familles ou isolés majeurs en accompagnement actuellement :

32 Familles	102 Personnes (adultes + enfants)	Habitat Hébergement ou logement	% / Personnes
-------------	--------------------------------------	------------------------------------	------------------

Squat (16%)

5	15	squat	14 %
---	----	-------	------

Hébergement temporaire (59%)

3	12	hébergement urgence COS	12 %
8	37	7 Maisons CUB	36 %
7	11	6 Chalets Emmaüs	11 %
1	3	ALT ¹ Emmaüs	3 %

Logement semi-autonome ou autonome (25%)

5	14	Sous-locations COS	14 %
3	10	Logement autonome	10 %

Source : COS

¹ : Allocation Logement Temporaire

La question cruciale est la difficulté d'accès au logement qu'il soit intermédiaire ou définitif.

Lorsque l'emploi est stabilisé vers la fin de l'accompagnement, le manque de solutions de logements autonomes (bailleurs sociaux, contingent, ..) ou semi-autonomes (sous-location, intermédiation locative, ...) empêche les sorties positives de la MOUS. En effet, sans logement autonome, une sortie MOUS entraînerait une sortie des solutions d'hébergement d'urgence (réservées à l'entrée dans le dispositif MOUS) et conduirait à un retour en squat illégal.

Ce manque de solutions de logements autonomes empêche également la rotation sur les solutions d'hébergement temporaire pour les nouvelles familles intégrant la MOUS. Pour exemple, les 5 familles toujours en squat (cf. tableau ci-dessus) sont en attente de rotations de logements temporaires (maisons CUB) prévues en septembre.

Plusieurs types d'hébergement temporaire sont utilisés.

Les maisons CUB

Le COS bénéficie à ce jour de 7 biens mis à disposition gracieusement par la CUB ce qui représente 50 personnes logées. Ces maisons individuelles situées sur les communes de Bègles (2), Blanquefort (2), Carbon-Blanc, Eysines et le Bouscat sont autant de solutions de relogement temporaire pour ces familles. La CUB souhaiterait augmenter le nombre de biens mis à disposition du COS pour du relogement temporaire.

L'hébergement temporaire dans des maisons CUB disséminées sur plusieurs communes est une solution originale et efficace qui possède de nombreux avantages :

- Il n'y a pas de concentration entraînant souvent le rejet du voisinage et d'autres nuisances...
- Chaque famille réussit son intégration dans son quartier et les enfants au sein de leur école grâce à de bonnes relations de voisinage.
- Les biens CUB sécurisés par la CUB et confiés au COS ne sont pas squattés mais entretenus.

Les chalets Emmaüs

Des chalets Emmaüs financés en partie par la CUB sont également proposés à Bordeaux Bacalan et à Talence Crespy pour des relogements transitoires.

Ces chalets conviennent à des isolés majeurs ou à des couples sans enfant mais sont trop exigus pour les familles avec enfant(s).

Le logement autonome

Pour la majorité des familles suivies dans le cadre de la MOUS, l'accompagnement social par le COS consiste désormais à rechercher un logement autonome, de droit commun.

D'un point de vue qualitatif, l'accompagnement nécessaire estimé à 6 / 9 mois au lancement de la 1^{ère} phase s'avère être de 18 mois à 2 ans pour parvenir à une intégration complète et durable des familles.

5.3 POURSUITE DE L'ACCOMPAGNEMENT

Indépendamment d'une décision partenariale sur la suite à donner à la 3^{ème} phase de la MOUS, l'Etat a acté la pérennisation du suivi social des familles accompagnées actuellement, afin de ne pas compromettre leur intégration professionnelle et sociale.

Parmi les 32 familles toujours en accompagnement au 31 Août 2012, il est prévu 13 sorties par accès au logement autonome d'ici janvier 2013.

Ainsi, sur le premier semestre 2013, 19 familles devraient toujours être suivies par le dispositif d'accompagnement prolongé jusqu'en août 2013.

5.4 DISPOSITIF A VENIR

Le lancement et la forme du nouveau dispositif seront conditionnés par la capacité des partenaires, avec le concours des communes de l'agglomération, à mobiliser des logements intermédiaires (biens ou aides financières), à développer l'offre de logements sociaux autonomes pour ces familles et à faciliter leur accueil sur l'ensemble du territoire ; avec le concours des communes de l'agglomération.

Un comité de pilotage se réunira en octobre sur les contours d'un nouveau dispositif.

6) PILOTAGE DE LA MOUS

L'Etat (Préfecture - DDCS) en a assuré le pilotage en partenariat étroit avec les collectivités, notamment la CUB qui co-finance la démarche. La Ville de Bordeaux, qui concentre la part la plus importante des populations concernées, a participé au financement de la MOUS phase 1 et a initié des actions connexes (telles que mises à disposition de logements, constructions d'abris, embauche de 2 médiateurs...) en complémentarité à cette démarche.

Un comité de pilotage présidé par le Préfet associe les institutions publiques et les responsables concernés : CUB, villes, Conseil Général...

Un comité technique de suivi de la MOUS (secrétariat DDCS) s'est réuni à plusieurs reprises, afin notamment de préparer les comités de pilotage.

L'association Centre d'Orientation Sociale est l'opérateur social en charge de la phase 3 de la MOUS.

La MOUS – Phase 3 s'est déroulée sur une période de 12 mois, de septembre 2011 à août 2012.

7) FINANCEMENT DE LA MOUS- PHASE 3

La phase 3 est estimée à **211 079 euros** répartis comme suit :

- traduction (12 h /semaine).....	14 000 €
- relogement (réparations, impayés, intermédiaire,...)	31 000 €
- fonctionnement (téléphone, déplacements, administratif,...)	18 700 €
- diagnostic et démarches administratives (1 ETP).....	34 252 €
- accompagnement social (0,5 ETP) et gestion locative (0,5 EPT)	44 085 €
- accompagnement à l'insertion (0,5 ETP).....	17 772 €
- gestion du projet (0,38 ETP) et coordination (0,38 ETP)	51 270 €

Montant total211 079 €

Il est proposé que la MOUS soit cofinancée par l'Etat et la CUB à hauteur de :

- Etat / DDCS Gironde.....	158 000 €	(75 %)
- CUB	53 079 €	(25 %)

Montant total211 079 €

Pour rappel, la CUB avait financé la phase 1 pour un montant de 30 000 euros soit 40% du montant total et la phase 2 à hauteur de 22 000 euros soit 30% du montant total.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, d'adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de communauté

VU la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU la délibération communautaire n°2001-1186 du 14/12/2001 approuvant le PLH

VU la délibération communautaire n°2003 - 0133 du 28/02/2003 approuvant le PLH

VU la délibération communautaire n°2007 - 0545 du 13/07/2007 approuvant le PLH

VU la délibération n° 2010/0007 du Conseil de Communauté du 15 janvier 2010 relative à la 1^{ère} phase de la MOUS résorption de l'habitat précaire

VU la délibération n° 2010/0883 du Conseil de Communauté du 24 septembre 2010 relative à la 2^{ème} phase de la MOUS résorption de l'habitat précaire

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE la MOUS Résorption de l'habitat précaire (squats occupés par des populations marginalisées) sur l'agglomération bordelaise – Phase 3 contribue à la mise en œuvre du PLH par la lutte contre l'habitat indigne

DECIDE

Article 1 :

Une subvention de 53 079 euros est versée pour l'année 2012 à l'association COS au titre de la phase 3 de la MOUS Résorption de l'habitat précaire (squats occupés par des populations marginalisées) sur l'agglomération bordelaise,

Article 2 :

La dépense correspondante est imputée au Chapitre 204 – article 20422 –fonction 5240- programme HD04 – CRB UE00

Article 3 :

Monsieur le Président est autorisé à signer la convention ci-annexée ainsi que toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette convention.

;

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 26 octobre 2012,

Pour expédition conforme,
par délégation,
la Vice-Présidente,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
8 NOVEMBRE 2012**

PUBLIÉ LE : 8 NOVEMBRE 2012

Mme. CHRISTINE BOST